



Comment faire pour faire reconnaitre mon fils par son pere

Par **solangekendja**, le **24/04/2013** à **15:40**

[fluo]bonjour[/fluo]rnj'ai un enfant avec un homme marie en 2011 et il a entamé des procedures pour reconnaitre notre enfant mais sa femme l'a decouvert et a tout arrete. mon fils a 2ans et le pere de mon enfant a du nier la paternité de l'enfant pour ne pas avoir des problemes avec son epouse.elle me propose d'adopter mon enfant et me remettre une certaine somme d'argent mais moi je n'en ferai rien car j'aime mon enfant et je ne veux pour rien au monde me separer de lui.rnrntous ce que je desire c'est qu'il reconnaisse notre enfant et qu'il s'en occupe.je precise que c'est lui a qui a voulu avoir un enfant avec moi et aujourd'hui il dit a sa femme qu'il s'est fait pieger.rnrnrnps: je reside en cote d'ivoire et les procedure entamé ont été a l'ambassade de france en cote d'ivoire .rnsa femme me dit soit elle contrains son epoux a me couper les vivres soit elle adopte mon enfant et je le revois plus.rn que dois je faire je voudrais que mon fils soit reconnu par son pere et qu'il s'en occupe. et rien de plus.rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le **25/04/2013** à **20:40**

bjr, rnvous ne pouvez pas contraindre un homme à reconnaître votre enfant sauf à entamer une procédure devant un tribunal.rnmais si vous résidez en côte d'ivoire et que le père présumé est en france ce sera compliqué.rnà moins de mandater un avocat en france et sachant que sur ce sujet une analyse biologique sera nécessaire.rncdt

Par **solangekendja**, le **26/04/2013** à **11:41**

j'aimerais souligner que l'enfant porte le nom de son pere sur le l'acte de naissance ivoirien et la maintenant c'est au niveau de l'ambassade de france que la procedure doit etre faite.rn le pere es d'accord pour faire les papiers mais comme je vous l'ai dit son epouse l'a decouvert et a bloquer le processus .et s'il ya lieu de faire un test de parternite et bien pas de soucis.